

31 mars 2009

09.328

**Question Christian Mermet**

**HNE Hôpital neuchâtelois, où en sommes nous avec l'emploi?**

*De nombreuses rumeurs circulent au sujet des emplois dans HNE, nous aimerions savoir quelle est la situation exacte aujourd'hui et quelles sont les perspectives?*

*Et en particulier:*

- *Combien de licenciements ont eu lieu en 2008 et en début d'année 2009?*
- *Combien de licenciements individuels?*
- *Combien de licenciements collectifs effectués ou prévus en 2009?*
- *Quelles conditions sont offertes et quel soutien est apporté aux personnes touchées par ces licenciements?*
- *Comment cette problématique est-elle gérée notamment en ce qui concerne l'information à l'interne et avec la population neuchâteloise?*

## **Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 31 mars 2009**

En 2008, HNe a supprimé 28 postes de travail dont les effets (fins d'activité) sont répartis entre fin 2008 et le 1er semestre 2009. Dans ce cadre de 28 poste supprimés, HNe annonce un licenciement collectif de 11 personnes, les autres étant tous considérés comme des licenciements individuels.

En 2009, HNe a procédé à la suppression (ou en voie de suppression) de 9 postes de travail avec licenciements. Il ne s'agit donc pas de licenciements collectifs.

Les conditions offertes sont celles de la CCT Santé21, plus spécifiquement celles prévues dans son règlement applicable en cas de licenciement collectif puisque HNe a décidé d'apporter les mêmes soutiens aux personnes touchées par un licenciement individuel qu'à celles victimes d'un licenciement collectif. Les mesures prévues par ce règlement sont notamment:

- délai d'annonce de trois mois avant le licenciement;
- indemnité pour suppression de poste équivalente à 3 à 9 mois de salaire selon l'ancienneté;
- mise à disposition d'une personne de référence (conseillère RH) qui suit ces personnes à l'interne;
- recours à la bourse aux emplois de la CCT;
- mesures de formation;
- possibilités de stages dans d'autres types de professions exercées à l'Hôpital;
- organisation de séances à l'interne avec intervention de l'ORP.

Pour l'information, HNe travaille et dialogue à l'interne avec la commission du personnel et communique via son vecteur d'information officiel, **H.com**, document remis à tout le personnel chaque mois avec la fiche salaire. A l'externe, en dehors de la communication portant sur les grandes options stratégiques (comme la nouvelle répartition des missions de soins aigus), HNe ne prévoit pas d'informations particulières traitant de l'évolution de son effectif.